Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20261106-2026_D64-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2026

Date de convocation : 30 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, Mme LE CLAINCHE Marine M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, Mme PINET Sandra, M. POCARD Christian, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :
M. LE CLAINCHE Laurent à Mme ROBIC Fabienne

Absents :
M. ETIENNE Jessy
M. FOULON Lionel
M. POURCHASSE Antoine

nombre de conseillers en exercice	**27**
nombre de présents	23
nombre d'absents	4
nombre de votants	24
procurations	1
Quorum	**14**

Secrétaire de séance : Mme GUEHENNEUX Fanny

****

2026-D64 - Mise en place d'une convention de prestation de service de Conseils en Energie Partagé (CEP) avec CMC

Centre Morbihan Communauté propose aux communes qui le souhaitent, les services d'un conseiller en énergie afin d'optimiser le suivi des consommations et la stratégie de gestion énergétiques du patrimoine de la collectivité.

L'adhésion de la commune à ce service lui permettrait de bénéficier d'un accompagnement comprenant :

- Les missions socles, à savoir, l'élaboration d'un bilan annuel des consommations et des dépenses énergétiques avec des préconisations afin de prioriser les actions à mener et la proposition d'actions afin de réduire les coûts. Des actions collectives pourront être proposés par CMC en fonction des besoins communs.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20261106-2026_D64-DE

- Les actions complémentaires qui sont adaptées aux besoins de chaque commune. Un programme de ses actions sera défini entre la commune et le conseiller en énergie.

Les missions socles réalisées chaque année et les actions complémentaires seront facturées en fin d'année selon le temps réel ou le temps indiqué dans le catalogue en annexe de la convention.

La convention concernant la prestation de conseiller en énergie partagé prendra effet à compter de sa signature par les deux parties, pour une durée de trois ans.

Le montant journalier fixé à 250,00 € est pris en charge à 50% par des financements ADEME et Région Bretagne pour 2026, 2027 et 2028 ce qui réduit de 125 €/jour le coût facturé à la commune.

Les référents désignés sont :

- M. LE MOIGNIC, élu « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié du CEP pour le suivi de l'exécution de la présente convention ;
- Mme BERRUYER, responsable administratif qui assurera la transmission des informations nécessaires à la mission (factures d'eau et d'énergies, plans, planning d'utilisation (...) ;
- M. LE GALLIARD, agent technique

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de prestation de service de conseils en énergie partagé (CEP) avec Centre Morbihan Communauté ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

POUR	24
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité

Et publication électronique le : 18/11/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Fanny GUEHENNEUX

Le Maire,
Philippe CADORET

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)